



PIM

CHEQUES-VACANCES

Proposé par le ministère chargé de la fonction publique au titre de son action sociale interministérielle, le Chèque-Vacances est une prestation d'aide aux loisirs et aux vacances. Ce titre permet de financer le départ en vacances et un large éventail d'activités culturelles et de loisirs. Cette prestation est basée sur une épargne de l'agent, abondée d'une participation de l'État pouvant représenter 10 à 30% du montant épargné (35% pour les moins de 30 ans).

Bénéficiaires :

- Les agents publics de l'Etat ;
- Les fonctionnaires retraités de l'Etat ;
- Les ayants - cause (veufs et veuves non remariés, orphelins) des bénéficiaires mentionnés ci-dessus, titulaires d'une pension de réversion, à condition de ne bénéficier d'aucun revenu d'activité ;
- Les agents publics de l'Etat rémunérés sur le budget des établissements publics locaux d'enseignement.

Les apprentis ne peuvent pas bénéficier du dispositif.

Conditions d'attribution :

- Les revenus
- L'épargne du bénéficiaire

Montant :

Le bénéfice du chèque-vacances est soumis à condition de ressources (revenu fiscal de référence de votre avis d'impôt sur les revenus ou de non-imposition de l'année n-2) et du nombre de parts fiscales (nombre de parts fiscales est apprécié à la date de la demande).

Les agents handicapés en activité, remplissant les conditions d'attribution de la prestation, bénéficient d'une majoration de la bonification accordée par le fonds pour l'insertion des personnes handicapés dans la fonction publique (FIPHFP). Un modèle d'attestation justifiant du handicap est disponible sur le site : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

Les services gestionnaires de personnels des directions des services départementaux de l'éducation nationale ou du rectorat compléteront ce document à la demande des agents.

Les modalités d'application du dispositif des chèques-vacances et les demandes sont disponibles en ligne sur le site précité : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

La demande doit être adressée directement auprès de la société DOCAPOST BPO, à l'adresse :

CNT CHEQUES VACANCES DEMANDE
TSA 49101
76394 ROUEN CEDEX 9

Le Chèque-Vacances

Chèque-Vacances

E-Chèque-Vacances



Proposé par le ministère chargé de la fonction publique au titre de son action sociale interministérielle, le Chèque-Vacances et l'e-Chèque-Vacances sont des prestations d'aide aux loisirs et aux vacances. Ces titres permettent de financer en douceur son budget vacances, culture, loisirs et un large éventail d'activités culturelles et de loisirs.

Cette prestation est basée sur une épargne de l'agent, abondée d'une participation de l'État pouvant représenter 10 à 30% du montant épargné (35% pour les moins de 30 ans).

Chèque-Vacances

LA MEILLEURE SOLUTION POUR AUGMENTER VOTRE POUVOIR D'EVASION

Les atouts

- Accepté chez plus de **170 000 professionnels** du tourisme et des loisirs :
- Hébergement
- Voyages et Transport
- Culture et Découverte
- Loisirs Sportifs
- Restauration
- Utilisable toute l'année pour vos week-ends, vos vacances et vos loisirs, partout en France et pour des séjours à destination des pays membres de l'Union européenne.
- Nominatif, il peut être utilisé par le conjoint, les enfants et ascendants à charge du bénéficiaire.
- Disponible en coupures de 10, 20, 25 et 50€.
- Valable 2 ans en plus de son année d'émission et échangeable en fin de validité directement sur ancv.com (un Chèque-Vacances émis en 2016 est valable jusqu'au 31 décembre 2018).

Où l'utiliser ? Rendez vous sur guide.ancv.com.

e-Chèque-Vacances

LE NOUVEAU PRODUIT DE LA GAMME CHEQUE-VACANCES 100% INTERNET

Les atouts

- Facile et simple d'utilisation : e-Chèque-Vacances est la solution pour payer vos vacances et vos loisirs exclusivement sur [Internet](#).
- Sécurité : les achats sont sécurisés par un système de code à gratter.
- Rapidité : Un paiement validé directement en ligne.
- Utilisable toute l'année pour vos week-ends, vos vacances et vos loisirs, partout en France et pour des séjours à destination des pays membres de l'Union européenne.
- Nominatif, il peut être utilisé par le conjoint, les enfants et ascendants à charge du bénéficiaire.
- Disponible en coupures de 60€.
- Valable 2 ans en plus de son année d'émission et échangeable en fin de validité directement sur [ancv.com](#) (un e-Chèque-Vacances émis en 2016 est valable jusqu'au 31 décembre 2018).

Où l'utiliser ? Rendez vous sur [guide.ancv.com](#).

Vous pouvez désormais choisir à votre convenance des Chèques-Vacances et/ou des **e-Chèques-Vacances**.

